



Demande de domiciliation



La domiciliation est un dispositif essentiel d'accès aux droits qui permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir leurs courriers et ainsi de faire valoir leurs droits et d'accéder à des prestations sociales auxquelles elles sont éligibles ainsi que pour remplir certaines obligations.

Une personne sans domicile stable se définit comme toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante.

Vous avez besoin d'une adresse administrative pour recevoir votre courrier ?

Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une « domiciliation administrative » au CCAS d'Orvault.

Cette démarche nécessite un rendez-vous physique.

Pour en bénéficier, vous pouvez contacter la Direction de la Cohésion Sociale et de la Solidarité – Service Solidarité au 02 51 78 31 00

Coordonnées

Pour la domiciliation, prendre obligatoirement un rendez-vous qui aura lieu :

- Direction de la Cohésion Sociale et de la Solidarité- Hôtel de ville
9 rue Marcel Deniau
44700 ORVAULT

- Direction de la Cohésion Sociale et de la Solidarité – Le Kiosque
19 avenue Alexandre Goupil,
44700 Orvault
En téléphonant au 02 51 78 31 00

Source URL: <https://www.orvault.fr/cohesion-sociale-seniors/action-sociale/demande-de-domiciliation>